



ETABLISSEMENT PUBLIC
Loire

FINANCEURS



PROJET DE TERRITOIRE POUR LA GESTION DE L'EAU DU BASSIN ALLIER AVAL

RÉUNIONS DU 31 MARS ET 1^{ER} AVRIL 2022

LE TERRITOIRE DU SAGE ALLIER AVAL

Superficie : 6 344 km²

Comité de bassin : Loire-Bretagne

Régions concernées : Auvergne-Rhône-Alpes, Bourgogne-Franche-Comté et Centre-Val de Loire

Départements concernés : Allier, Cher, Haute-Loire, Nièvre et Puy-de-Dôme

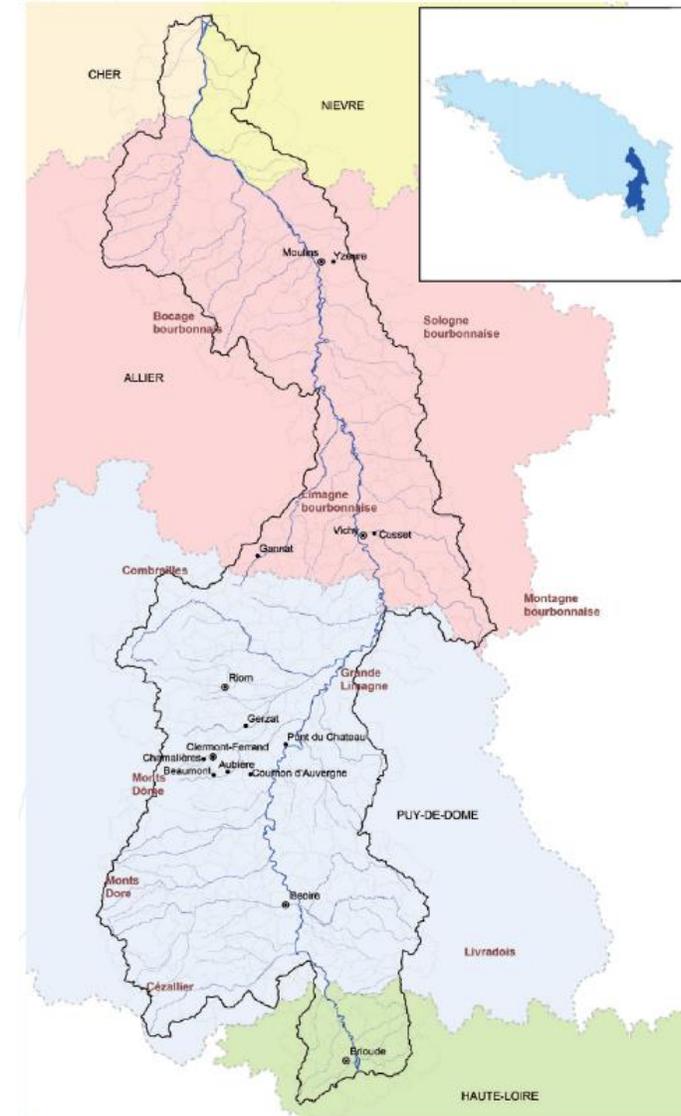
Nombre d'EPCI concernés : 27 EPCI (7 Allier, 2 Cher, 3 Nièvre, 12 Puy-de-Dôme, 3 Haute-Loire)

Nombre de communes concernées : 463 communes (128 communes de l'Allier, 8 communes du Cher, 31 communes de la Haute-Loire, 14 communes de la Nièvre, 282 communes du Puy-de-Dôme)

Nombre d'habitants : 780 000 habitants

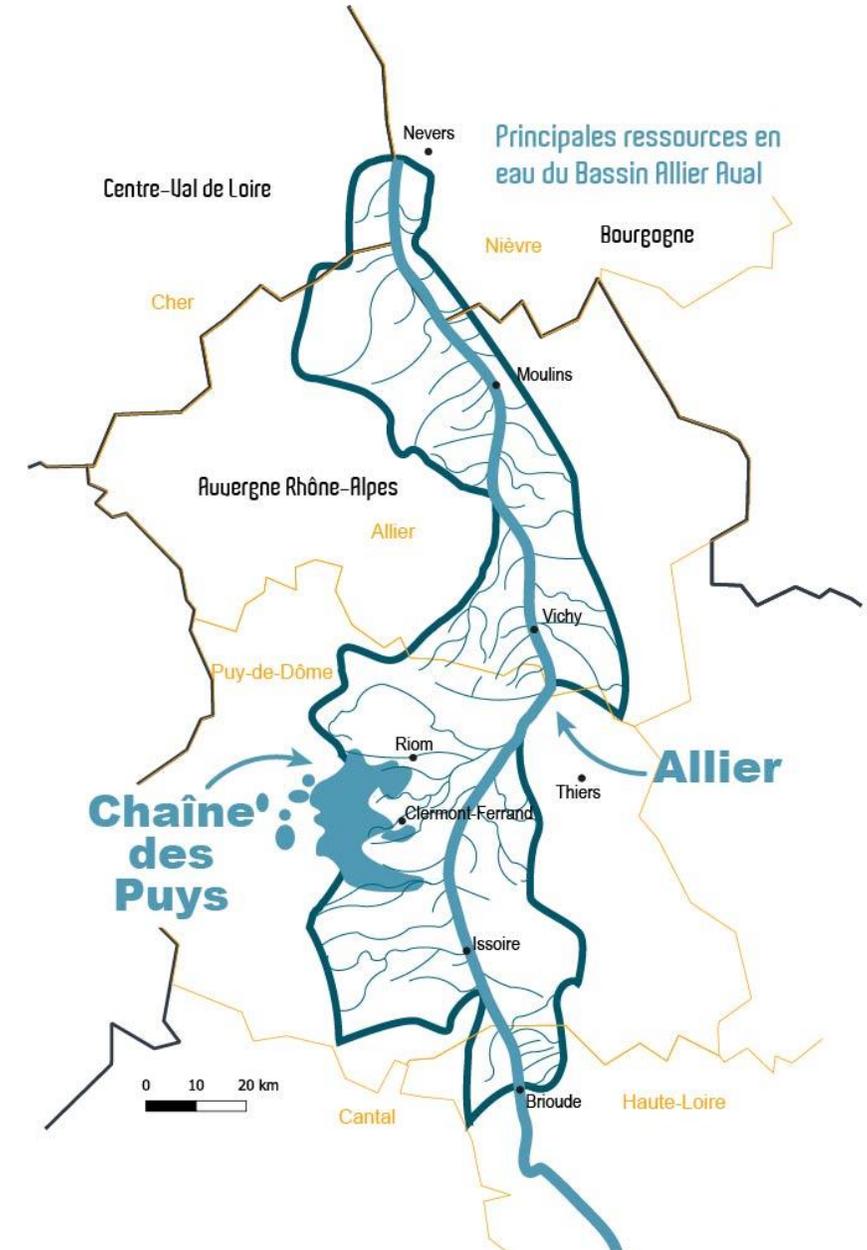
Linéaire de la rivière : 4810 km

Nombre de masses d'eau concernées : 123 Masses d'eau (98 masses d'eau superficielles, 8 masses d'eau plans d'eau ; 17 masses d'eau souterraines)



ENJEUX DU TERRITOIRE

- **Enjeu 2 du PAGD du SAGE Allier aval** : *Gérer les besoins et les milieux dans un objectif de satisfaction de l'équilibre à long terme*
 - **Enjeux climatiques et environnementaux** : recharge des eaux souterraines et de surface menacée ; PNR ; sites Natura 2000, etc.
 - **Enjeux démographiques et socio-économiques** : pôles urbains importants, activités touristiques, potentiel agricole et industriel important, augmentation des demandes de prélèvements et de stockage
- Pressions sur la ressource, notamment en périodes d'étiage et de sécheresse, qui peuvent amener à des tensions entre les usagers



QU'EST-CE QU'UN PTGE ?

- Encadré par l'instruction du gouvernement du 7 mai 2019
- Outil de gestion quantitative de la ressource en eau issu des Assises de l'eau et conforté par le Varenne agricole de l'eau

Démarche de co-construction d'un programme d'actions permettant de mettre en adéquation les besoins et ressources en eau en anticipant et s'adaptant au changement climatique et en respectant la bonne fonctionnalité des systèmes aquatiques.

- **Implication de tous les usagers** dans le développement durable du territoire
- **Préservation** état quantitatif et qualitatif de la ressource et **milieux**
- **Préservation** des **activités économiques** du territoire.

TEMPS D'ÉCHANGE

- **Echanges sur les objectifs d'un PTGE, sa portée, les marges de manœuvre...**

LE PTGE ALLIER AVAL : HISTORIQUE

- **2019** : lancement de **l'étude HMUC** → **validation état des lieux** en avril 2021 par la CLE du SAGE Allier aval
- **2019** : échanges entre présidence de CLE, services de l'Etat et Etablissement public Loire pour mettre en place un PTGE sur le bassin Allier aval
- **11 décembre 2020** : **réunion de lancement du PTGE**
- **13 décembre 2021** : **réunion du Comité de Territoire**
- **8 mars 2022** : finalisation du cadre de gouvernance avec constitution du COPIL restreint



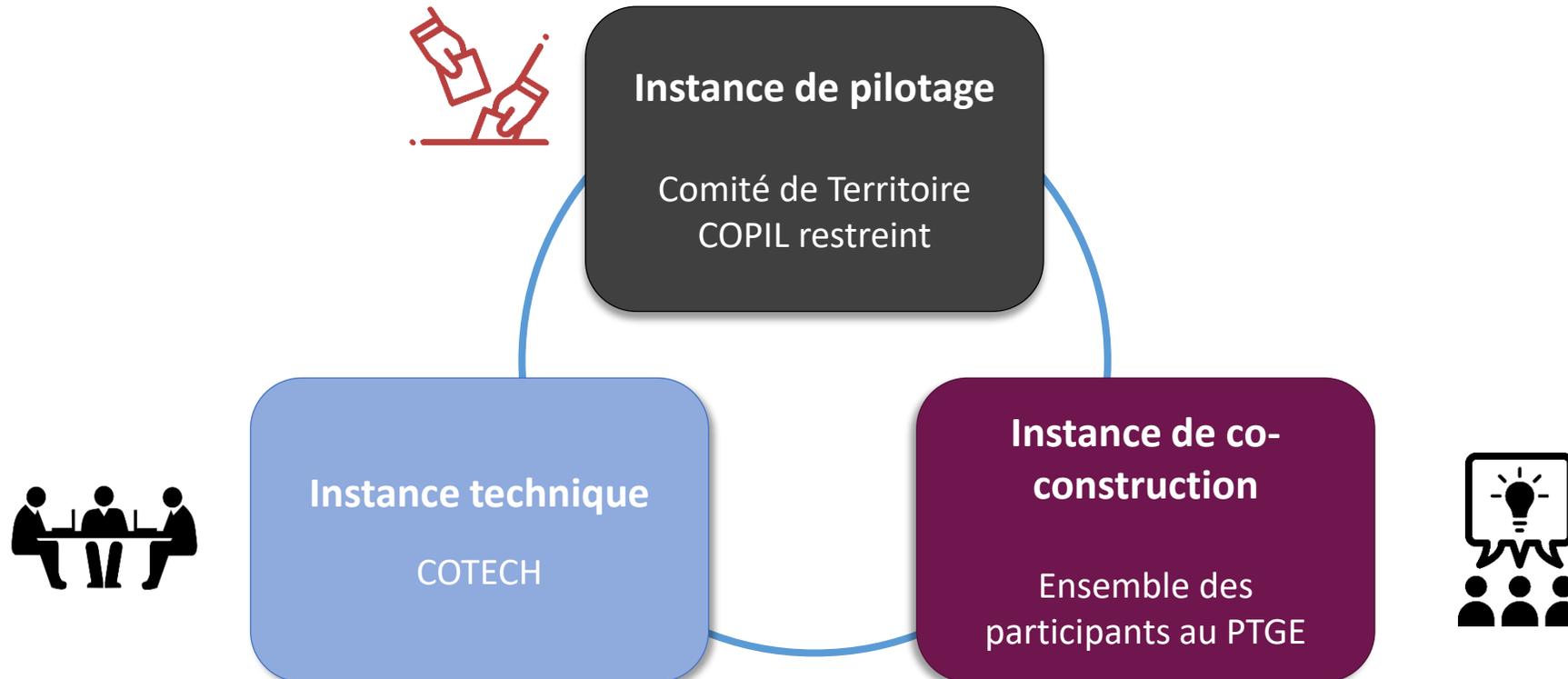
LE PTGE ALLIER AVAL : ORGANISATION ET GOUVERNANCE



Pilotage du PTGE appuyé
par les services de l'Etat



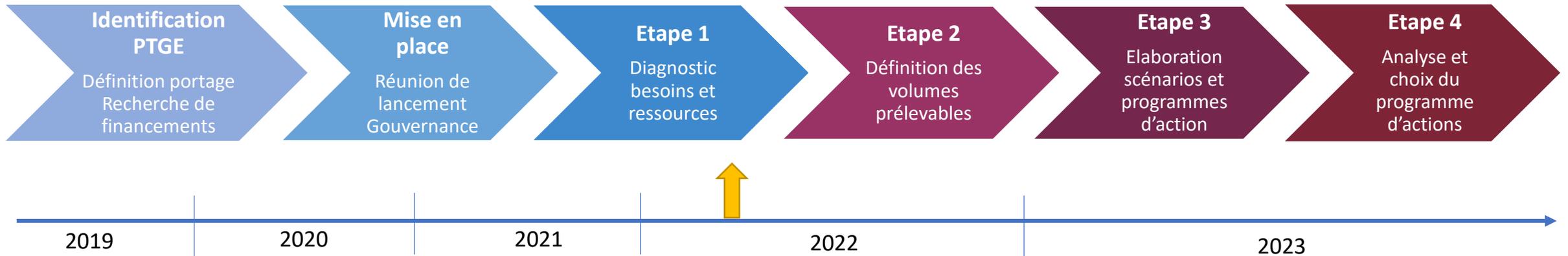
Structure porteuse du
SAGE
Appui par le biais d'un
poste d'animation dédié



LE PTGE ALLIER AVAL : ORGANISATION GLOBALE

- **Phase d'élaboration** : 3 ans (octobre 2020 à décembre 2023)
 - *Etape 1* : **diagnostic du territoire** (quantitatif, économique, aménagement du territoire)
 - *Etape 2* : définition des **volumes prélevables**
 - *Etape 3* : élaboration de **programmes d'actions**
 - *Etape 4* : **analyse économique et financière** des programmes d'actions et choix du programme final
- Phase de mise en œuvre : pour 6 à 12 ans

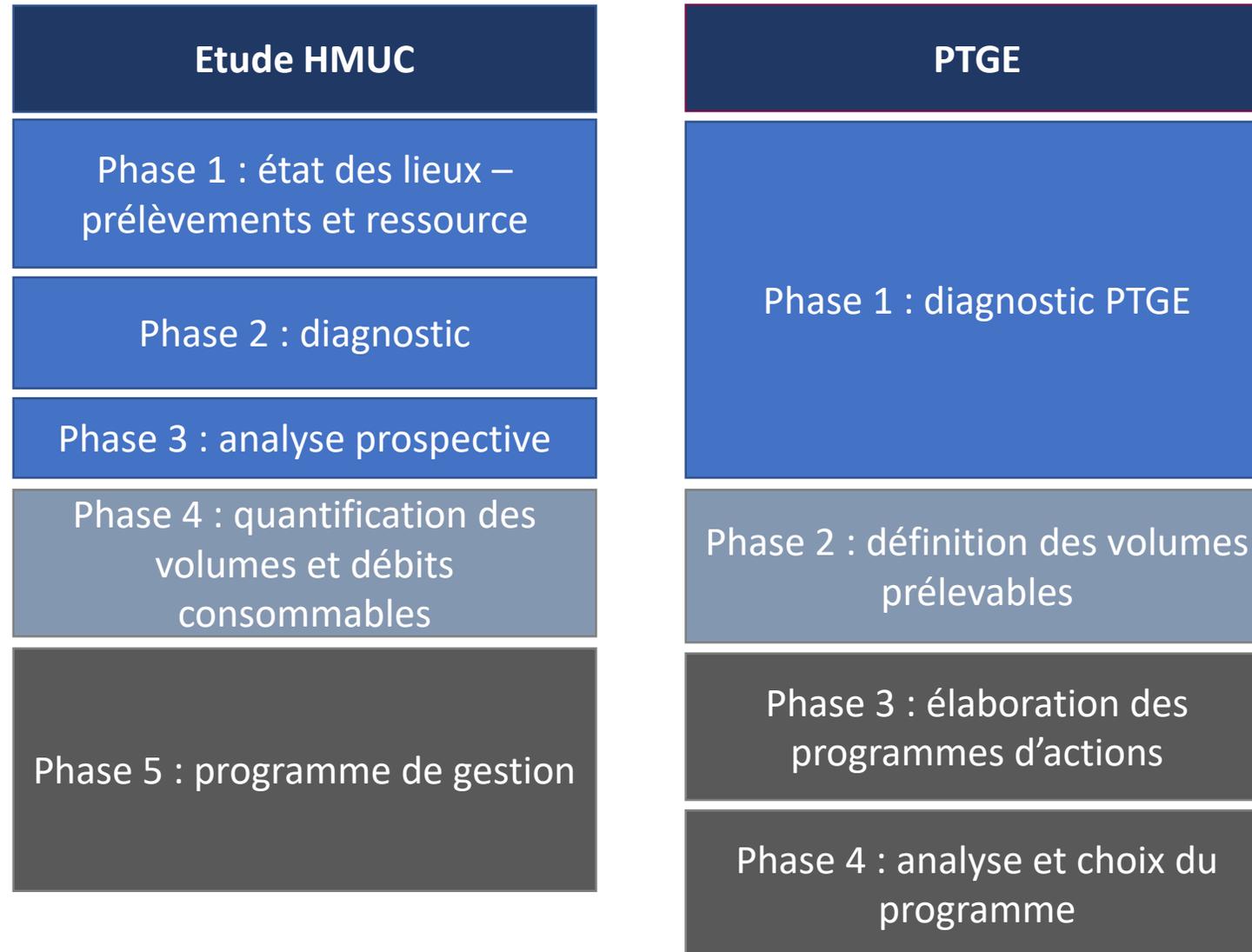
OÙ EN EST-ON ?



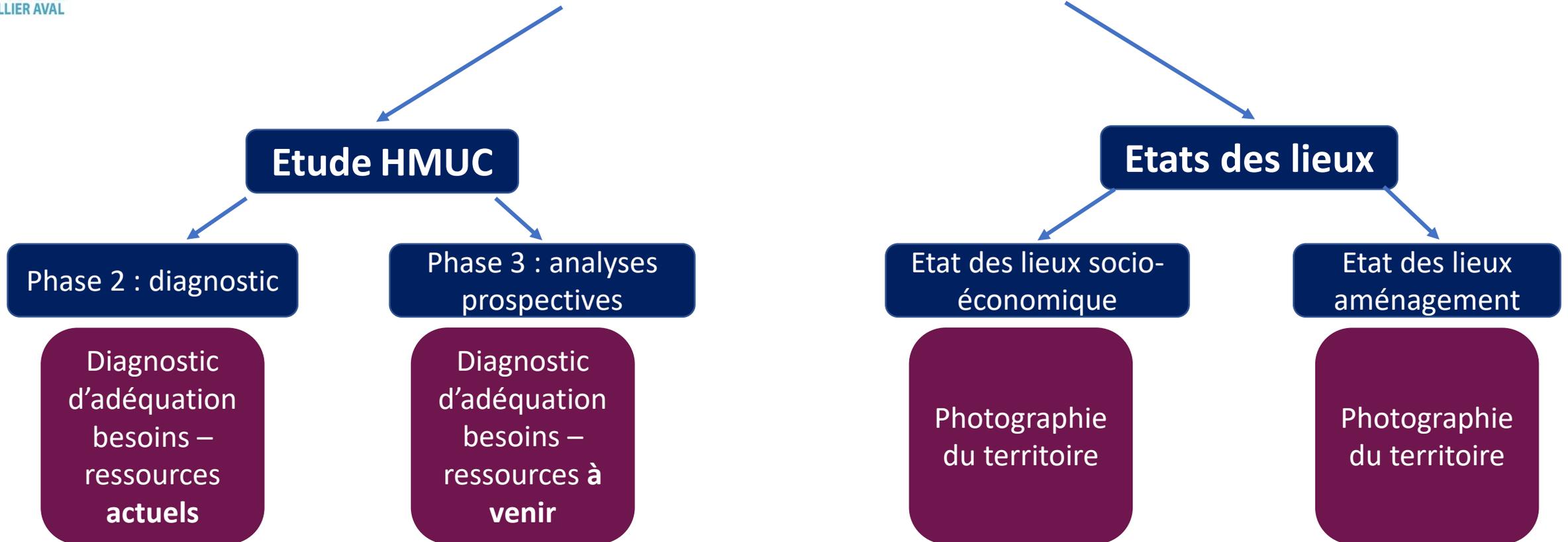
TEMPS D'ÉCHANGE

- **Echanges sur la mise en œuvre globale du PTGE Allier aval, sa gouvernance...**

SYNERGIES ÉTUDE HMUC ET PTGE



ETAPE 1 : DIAGNOSTIC PTGE



Intégration des effets potentiels du changement climatique

ÉTAPE 2 : DÉFINITION DES VOLUMES PRÉLEVABLES

Phase 4 étude HMUC :
quantification des volumes
consommables et des débits
prélevables instantanés maximaux



A partir du diagnostic et des analyses prospectives
validés

Répartition concertée des
volumes par usage, par entité
hydrologique et par période -
PTGE



Concertation PTGE

Validation Comité de Territoire + préfet

ÉTAPE 3 : ÉLABORATION DES PROGRAMMES D' ACTIONS

1 – Identification des thématiques et enjeux



Travail commencé en amont de cette étape qui doit être consolidé et partagé par tous

2 – Propositions d'actions



Concertation

3 – élaboration des programmes d'actions



Actions proposées dans les groupes de travail

Validation COPIL restreint / Comité de Territoire

CONTENU DES PROGRAMMES D' ACTIONS

- **Sobriété des usages** et optimisation de la gestion de l'eau (économies d'eau, optimisation de l'existant, maîtrise des consommations, etc.)
- **Solutions « sans regret »** (bénéficiaires quelle que soit l'ampleur du changement climatique)
- Favoriser les possibilités en termes de **multi-usages**
- Favoriser les **solutions fondées sur la nature** et de transition agro-écologique
- **Décloisonner les approches** (aménagement du territoire, activités économiques, etc.)

→ Un certain nombre d'actions pourront être mises en œuvre et accompagnées financièrement dans les contrats territoriaux du territoire.

ETAPE 4 : ANALYSES ET CHOIX DU PROGRAMME D'ACTION

1 – analyse économique et financière de chaque programme



- Travail effectué par un bureau d'études
- Analyse de l'intérêt collectif et individuel

2 – Choix du programme



Modalités et instance à redéfinir

3 – identification d'indicateurs de suivi et d'évaluation



Suivi à mi-parcours et atteinte des objectifs du programme

Validation Comité de Territoire et préfet du programme d'actions final et tableau de bord associé

TEMPS D'ÉCHANGE

- **Echanges sur l'articulation avec l'étude HMUC, les différentes étapes...**
- **Questions diverses : lien avec les démarches locales (projets d'aménagement du territoire, articulation avec les contrats territoriaux...)**



ETABLISSEMENT PUBLIC
Loire

FINANCEURS



MERCI !

Contact :

Maiwenn.ROCHARD@eptb-loire.fr